



**Observatoire Boutros-Ghali
du maintien de la paix – Janvier 2026**



Le rôle de la police de l'ONU dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre sur le terrain des opérations de paix

Clémence Buchet-Couzy



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Cette note a été réalisée grâce au soutien de la Confédération suisse. Les propos énoncés dans cette publication ne sauraient en rien engager la responsabilité de l'organisme pilote de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de la Confédération suisse.

Table des matières

Liste des acronymes	1
Introduction.....	2
Partie 1 : Quel cadre d'action pour la police de l'ONU dans la lutte et la prévention des VSBG dans les OP ?	7
1.1 Le rôle et la composition de la POLNU sur le terrain des OP	7
1.2 La POLNU et la lutte contre les VSBG dans les textes officiels de l'ONU : quel cadre pour quelles actions possibles ?.....	9
1.3 Quelle formation sur les VSBG pour les policier·ère·s déployé·e·s ?	14
Partie 2 : La POLNU sur le terrain face aux VSBG : quelles actions pour quelle valeur ajoutée ?	17
2.1 Les principales actions entreprises par la POLNU pour lutter contre les VSBG sur le terrain des OP	17
2.1.1 Les patrouilles de la POLNU pour prévenir les VSBG	19
2.1.2 Les activités de sensibilisation de la POLNU auprès de la population et de la société civile locales.....	19
2.1.3 Le renforcement des capacités de la police nationale sur les VSBG	20
2.1.4 L'engagement communautaire et le renforcement de la confiance grâce à une police axée sur la communauté ou police de proximité	23
2.2 La valeur ajoutée de la POLNU dans la lutte contre les VSBG.....	23
Conclusion	25

Liste des acronymes

AGNU	Assemblée générale des Nations unies
BINUH	Bureau intégré des Nations unies en Haïti
CPTM	<i>Core pre-deployment training materials</i> - Supports de formation préalable au déploiement
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
DAM	Département de l'appui aux missions
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix
DOP	Département des opérations de paix
EPEPVIS	Escadron de Protection de l'Enfant et Prévention de Violences Sexuelles
FNUCHYP	Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abiyé
FPP	Force de police permanente
FPS	Femmes, paix et sécurité
FPU	<i>Formed Police Unit</i> – Unité de police constituée
FSI	Forces de sécurité intérieures
IPO	<i>Individual Police Officer</i> – Officier·ère de police individuel·le
ITS	<i>Integrated Training Service</i> – Service intégré de formation
MARA	<i>Monitoring, analysis, and reporting arrangement</i> - Arrangement de suivi, d'analyse et de communication de l'information
MATNUSOM	Mission d'assistance transitoire des Nations unies en Somalie
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo
MINURSO	Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti
MONUSCO	Mission de l'organisation des Nations unies en République démocratique du Congo
MPS	Mission politique spéciale
MVNNUC	Mission de vérification des Nations unies en Colombie
OMP	Opération de maintien de la paix
ONU	Organisation des Nations unies
ONUC	Opération des Nations unies au Congo
OP	Opération de paix
PCTP	Pays contributeur de troupe et de police
PNC	Police nationale congolaise
PNH	Police nationale haïtienne
POC	<i>Protection of civilians</i> – Protection des civil·e·s
POLNU	Police des Nations unies
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
SG	Secrétaire général
SGF	<i>Strategic Guidance Framework</i> – Cadre d'orientation stratégique
SPT	<i>Specialized Police Team</i> – Équipe de police spécialisée
UNMIRR	Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants
VSBG	Violence sexuelle et basée sur le genre
VSLC	Violence sexuelle liée au conflit
WPA	<i>Women's Protection Advisor</i> – Conseiller·ère de protection des femmes

Introduction

La police des Nations unies (POLNU) s'est imposée depuis plusieurs décennies comme un acteur de premier plan des opérations de paix (OP) des Nations unies. Aujourd'hui on compte un total de 5 497 policier·ère·s déployé·e·s sur le terrain des OP¹. Ces dernier·ère·s sont en majorité affecté·e·s à des opérations de maintien de la paix (OMP). La POLNU est également engagée dans des missions politiques spéciales (MPS) bien que de façon très marginale (1,3% des effectifs en octobre 2025). Dans le maintien de la paix, elle reste minoritaire comparée à la composante militaire mais depuis son premier déploiement en 1960, c'est la composante dont les effectifs ont connu le développement le plus significatif². Au fil du temps, les missions confiées à la POLNU ont beaucoup évolué. Initialement plutôt déployée dans des activités de surveillance et de contrôle, cette composante a progressivement été engagée dans des fonctions plus actives et opérationnelles de soutien à la police des États hôtes. À travers des activités de formation, de sensibilisation et de renforcement des capacités, celle-ci sert aussi à appuyer les différentes réformes et restructurations des fonctions régaliennes de ces États³. Cette croissance de la composante police et la diversification de ses fonctions sont allées de pair avec l'évolution plus globale des OMP vers des missions multidimensionnelles avec des mandats et missions plus variées. Elle a eu un rôle de plus en plus reconnu et notamment dans le cadre du mandat de protection des civil·e·s (*Protection of civilians – POC*)⁴. La POC est aujourd'hui un des objectifs principaux des OMP déployées et depuis le premier mandat de POC en 1999 en Sierra Leone on a vu une augmentation significative de la présence de la POLNU sur le terrain⁵. Aujourd'hui la POLNU est déployée à plus de 97% dans des missions avec un mandat de POC, en République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (RCA), au Soudan du Sud et dans la région d'Abiyé⁶. La POLNU elle intervient au premier plan et de façon significative dans la lutte et la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) et plus spécifiquement des violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) [voir l'encadré 1], qui font partie intégrante des mandats de POC des OP.

Encadré 1 - Définitions

Violences (sexuelles et) basées sur le genre (VSBG ou VBG) : Selon ONU Femmes on parle de VBG pour désigner « *tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles différents des hommes et des femmes que leur attribue la société*⁷ ». Dans son manuel sur les VSLC l'ONU précise « *Les femmes, les hommes, les filles, les garçons, les lesbiennes, les gays, les personnes bisexuelles, transsexuelles et intersexes (LGBTI) peuvent toutes être des personnes victimes de VSBG. Cependant, elle touche de façon disproportionnée*

¹ « [Contribution of Uniformed Personnel to UN by Mission and Personnel Type Experts on Mission, Formed Police Units, Individual Police, Staff Officer, and Troops as of: 31/10/2025](#) », ONU, Département des opérations de paix, 15 décembre 2025.

² « [Politique générale. Rôle de la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales](#) », ONU, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions, 2014, p. 4-5.

³ CAPARINI Marina et OSLAND Kari M., « [SGBV Capacity-building in Peace Operations: Specialized Police Teams](#) », *Norwegian Institute of International Affairs*, Policy Brief [35/ 2016], 2016, p. 2.

⁴ KAHSU DESSU Meressa, YOHANNES Dawit et HUNT Charles T., [How effective is policing in protecting civilians in peace operations? Lessons from the UN Mission in South Sudan](#), Institute for Security Studies, Monograph 211, décembre 2023.

⁵ HUNT Charles T., « ['To Serve and Protect': The Changing Roles of Police in the Protection of Civilians in UN Peace Operations](#) », *Civil Wars*, Vol. 26 N°1, 2024, p. 99-101.

⁶ « [Contribution of Uniformed Personnel to UN by Mission and Personnel Type Experts on Mission, Formed Police Units, Individual Police, Staff Officer, and Troops as of: 31/10/2025](#) », loc. cit.

⁷ « [Glossaire d'égalité de sexes](#) », ONU Femmes, consulté le 15 octobre 2025.

les femmes et les filles en raison de normes de genre profondément ancrées et de relations de pouvoir inégales. La VSBG est endémique dans toutes les sociétés, car l'inégalité de genre est un phénomène global et elle n'est pas nécessairement liée à un conflit. Elle s'accroît davantage en période de conflit, d'instabilité politique et lors des déplacements de population. Bien que la VSLC soit une forme de VSBG, [cette dernière] comprend d'autres formes comme les mutilations génitales féminines, la violence au sein du couple, la violence domestique ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles⁸ ». Parfois le terme « violences sexuelles et sexistes » est utilisée par l'ONU pour traduire « sexual and gender-based violences ».

Violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) : Selon l'ONU ce terme regroupe « *des actes tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé, ainsi que toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons, et ayant un lien direct ou indirect avec un conflit. Ce lien peut tenir au profil de l'auteur, qui est souvent rattaché à un groupe armé, étatique ou non, entités terroristes comprises ; au profil de la victime, qui souvent appartient ou est soupçonnée d'appartenir à une minorité politique, ethnique ou religieuse, ou est prise pour cible en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée ; au climat d'impunité qui accompagne souvent l'effondrement de l'État, les répercussions transfrontières comme les déplacements de populations ou la traite des personnes ou les violations d'accords de cessez-le-feu. Cette expression inclut également la traite des personnes à des fins de violences sexuelles ou d'exploitation sexuelle lorsque ces faits surviennent en temps de conflit⁹* ».

À l'instar de l'agenda POC, qui s'est imposé de façon centrale dans le maintien de la paix onusien, l'agenda Femmes, paix et sécurité (FPS) s'est développé en parallèle, avec un focus important sur la protection des femmes et des filles contre les VSLC. Cela s'est également traduit dans les mandats des missions de paix onusiennes¹⁰. Toutes les missions multidimensionnelles de maintien de la paix actuellement déployées ont un mandat de lutte contre les VSLC. Dans les autres types de mission, même lorsque ce mandat n'est pas explicite, elles doivent agir en ce sens conformément à leurs mandats relatifs à la POC, aux droits humains, à la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et surtout à l'agenda FPS. En effet, parmi les dix résolutions de cet agenda, cinq sont spécifiquement consacrées aux VSLC et soulignent le rôle des missions onusiennes dans ce cadre¹¹.

Trois missions, en RDC, RCA et au Soudan du Sud ont également un mandat spécifique de lutte contre les VSBG. Ces mandats incluent certes les VSLC mais sont plus larges en ce qu'ils comprennent d'autres formes de violences¹² (voir encadré 1 ci-dessus). Ces missions sont également celles qui comprennent les plus importants déploiements de policier·ère·s, comme l'illustre le tableau réalisé ci-dessous.

⁸ « [Le Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits](#) », ONU, 2020, p. 6.

⁹ *Ibid.*, p. 5.

¹⁰ RUSSO Jenna, « [UN Peacekeeping and the Protection of Civilians from Sexual and Gender-Based Violence](#) », *International Peace Institute*, mai 2022, p.1.

¹¹ « [Politique Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits dans le cadre des missions des Nations Unies](#) », ONU, Département des opérations de paix, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, 2019, p. 5.

¹² RUSSO Jenna, « [UN Peacekeeping and the Protection of Civilians from Sexual and Gender-Based Violence](#) », *loc. cit.*

Tableau 1 : Déploiement des policier·ère·s dans les OP (chiffres d'octobre 2025) et mandats¹³

Nom de la mission	Type de mission (OMP/MPS)	Policier·ère·s individuel·le·s	Unités de police constituées	TOTAL	Mandat qui mentionne les VSBG et/ou VSLC ?
Bureau des Nations unies en Haïti (BINUH)	MPS	16	0	16	Réduction de la violence sexiste et sexuelle mentionnée
Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	OMP	1	0	1	RAS
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA)	OMP	500	2 407	2 907	VSBG et VSLC mentionnées
Mission de l'organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO)	OMP	205	721	926	VSBG et VSLC mentionnées
Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (FNUCHYP)	OMP	60	0	60	RAS
Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abiyé (FISNUA)	OMP	58	0	58	RAS
Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK)	OMP	8	0	8	RAS
Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS)	OMP	618	847	1 465	VSBG et VSLC mentionnées
Mission d'assistance transitoire des Nations unies en Somalie (MATNUSOM)	MPS	8	0	8	RAS
Mission de vérification des Nations unies en Colombie (MVNUC)	MPS	48	0	48	RAS
TOTAL	3 MPS/ 7 OMP	1 522	3 975	5 497	

La lutte onusienne contre les VSBG est d'autant plus difficile dans les situations de conflit dans lesquels les États hôte ont souvent un secteur sécuritaire et judiciaire défaillant, corrompu voire inexistant. Cela a pour conséquence un niveau assez élevé d'impunité pour les auteurs de VSBG, ce qui renforce encore plus la défiance des populations, qui peuvent être victimes de ces violences, envers ces institutions. En

¹³ Pour les chiffres : « [Contribution of Uniformed Personnel to UN by Mission and Personnel Type Experts on Mission, Formed Police Units, Individual Police, Staff Officer, and Troops as of: 31/10/2025](#) », loc. cit. Pour les mandats des missions : « [Mandat](#) », Bureau intégré des Nations unies en Haïti, consulté le 16 octobre 2025, « [Mandate](#) », United Nations Mission for the Referendum in Western Sahara, consulté le 16 octobre 2025, « [Résolution 2759 \(2024\)](#) », CSNU, S/RES/2759 (2024), 14 novembre 2024, « [Résolution 2765 \(2024\)](#) », CSNU, S/RES/2765 (2024), 20 décembre 2024, « [UNFICYP Mandate](#) », United Nations Peacekeeping Force in Cyprus, consulté le 16 octobre 2025, « [Mandate](#) », United Nations Interim Security Force for Abyei, consulté le 16 octobre 2025, « [Mandate](#) », United Nations Mission in Kosovo, consulté le 16 octobre 2025, « [Résolution 2779 \(2025\)](#) », CSNU, S/RES/2779, 8 mai 2025, « [UNTMIS](#) », Political and Peacebuilding Affairs, consulté le 16 octobre 2025, et « [Mandate](#) », United Nations Verification Mission in Colombia, consulté le 16 octobre 2025.

effet dans ce contexte, pour lutter contre ce phénomène les institutions sont jugées inefficaces quand elles ne sont pas complices et les populations ne vont donc pas de tourner vers elles pour être prises en charge et obtenir réparation¹⁴. Dans ce cadre la valeur ajoutée de la POLNU est assez claire, notamment lorsqu'elle met en place des activités de renforcement des capacités et de formation de la police locale, ou encore lorsqu'elle contribue aux enquêtes envers les auteurs de VSBG ou à la prise en charge des survivant·e·s¹⁵. La POLNU agit aussi contre les VSBG en effectuant des patrouilles, et à travers des pratiques d'engagement communautaire et de renforcement de la confiance de la population envers les forces de l'ordre – grâce à son approche dite de police de proximité¹⁶. La POLNU semble donc avoir un rôle déterminant dans la lutte contre la VSBG, et cela est perceptible autant sur le terrain des OP, que dans la multiplication des textes, déclarations et résolutions de l'ONU sur le sujet.

Néanmoins, en comparaison aux autres composantes, le travail de la POLNU demeure peu (re)connu dans le maintien de la paix en général, tout comme son rôle dans la POC¹⁷ et dans la lutte contre les VSBG. La spécificité de la POLNU, son impact dans le maintien de la paix et ses capacités restent encore peu étudiées. Le rôle de la POLNU dans la lutte contre les VSBG n'est lui quasiment pas abordé dans la littérature, à part pour parler de des responsabilités de la police dans la POC¹⁸, ou alors pour parler plus généralement de maintien de la paix et de lutte contre les VSLC ou plus rarement les VSBG¹⁹. Ce papier part ainsi du constat qu'il n'existe pas encore (assez) de recherche sur le rôle particulier de la composante police pour lutter et prévenir les VSBG dans le cadre des OP de l'ONU et entend combler ce manque. Il convient de noter qu'il existe cependant des études sur les équipes de police spécialisées (*Specialized Police Teams - SPT*) qui sont parfois déployées sur le terrain pour une mission particulières, notamment de lutte contre les VSBG²⁰. Mais ces études ne permettent de comprendre qu'une partie du rôle de l'ensemble de la POLNU dans la lutte contre les VSBG.

L'objectif de cette note est de comprendre comment est défini le rôle de la POLNU dans la lutte contre les VSBG dans le maintien de la paix, notamment au regard du rôle des autres composantes et d'interroger comment cela se traduit sur le terrain. Le maintien de la paix onusien se concentre encore majoritairement sur les VSLC et en dehors de ce domaine, le rôle des missions dans la lutte contre les VSBG demeure à ce jour relativement flou. Toutefois, on parlera ici de VSBG et non de VSLC afin d'inclure le plus de formes de violences liées au genre possibles commises sur le terrain des OP et susceptibles d'être prises en charge par la POLNU. Il ne s'agit donc pas de s'intéresser à la

¹⁴ « [Le Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits](#) », *loc. cit.*, p. 18.

¹⁵ OSLAND Kari M., « UN Policing: The Security–Trust Challenge », dans DE CONING Cedric et PETER Mateja (ed.), *United Nations Peace Operations in a Changing Global Order*, Palgrave Macmillan, 2019, p. 191.

¹⁶ Pour plus d'information sur la police de proximité voir MOLAMBO GBESSOUA Octave et WONDJO Jean-Jacques, « [Le rôle des OP dans l'assistance à la mise en place d'une police de proximité en RCA et en RDC](#) », *Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix*, novembre 2023.

¹⁷ HUNT Charles T., « [Protection of Civilians by Police in UN Peace Operations](#) », *International Peace Institute*, mai 2025.

¹⁸ Voir par exemple les travaux de Charles T. HUNT sur le sujet.

¹⁹ Voir JOHANSSON Karin et KREFT Anne-Kathrin, « [Sexual Violence and Peacekeeping](#) », *Global Governance* 29, 2023, p. 185–199 ; SPINK Lauren, « ["We have to try to break the silence somehow" Preventing Conflict-Related Sexual Violence through UN Peacekeeping](#) », *Center for Civilians in Conflict*, octobre 2020 ; RUSSO Jenna, « [UN Peacekeeping and the Protection of Civilians from Sexual and Gender-Based Violence](#) », *loc. cit.*

²⁰ Voir TØRAASEN Marianne, [The future of UN policing? The Norway-led Specialized Police Team to combat Sexual and Gender-Based Violence in Haiti 2010–2019](#), Chr. Michelsen Institute, mars 2023 ; CAPARINI Marina et OSLAND Kari M., « [SGBV Capacity-building in Peace Operations](#) », *loc. cit.* ; et CAPARINI Marina et OSLAND Kari M., [MINUSTAH's Specialized Police Team to Combat Sexual Violence in Haiti](#), NUPI Working Paper 867, 2016.

problématique des exploitations et abus sexuels (EAS) commis par des casques bleus et les bérrets bleus. Ce sujet fait déjà l'objet de nombreuses publications²¹, même si la différence entre militaires et policier·ère·s n'est que trop rarement traitée.

Dans une première partie cette étude s'intéressera au mandat de la POLNU et à son évolution et plus spécifiquement la manière dont l'ONU définit et cadre le rôle de la POLNU dans la lutte contre les VSBG, notamment en termes de formation (1). Elle montrera que la POLNU a désormais un rôle crucial dans la lutte contre les VSBG sur le terrain des OP mais qui a mis du temps à être cadré et reconnu formellement par l'ONU. Ensuite, cette note analysera plus en détails comment ce rôle se traduit concrètement sur le terrain des missions onusiennes (2). Cette deuxième et dernière partie permettra de comprendre l'étendue des activités à disposition de la POLNU qui lui permettent d'agir pour prévenir et lutter contre les VSBG. Elle montrera également que la POLNU a su démontrer de sa plus-value face aux autres composantes dans ce domaine.

Cette note s'appuie essentiellement sur des recherches documentaires, mais a souffert de plusieurs manques à ce titre. En effet, comme indiqué plus haut, la spécificité du rôle de la police dans la lutte contre les VSBG n'est pas encore étudié comme sujet principal de recherche. La recherche s'appuie donc essentiellement sur des textes traitant du sujet de façon secondaire ou adjacente. Elle utilise surtout des documents produits par l'ONU souvent bornés à la problématique des VLSC, et des articles d'actualité des OP étudiées. Pour combler certaines de ces lacunes, onze entretiens ont été réalisés entre décembre 2024 et octobre 2025 avec des policier·ère·s qui ont été déployé·e·s sur le terrain d'une OMP, des formateur·rice·s, des fonctionnaires onusien·ne·s et des chercheur·e·s spécialisé·e·s sur cette thématique. Tous ces entretiens ont été anonymisés.

Ce papier s'intéresse prioritairement aux OMP plutôt qu'aux MPS, moins actives dans le domaine – même si le BINUH mentionne la violence sexiste et sexuelle (VSS) dans son mandat²². Concernant ces OMP, les exemples choisis sont majoritairement issus des missions ayant un mandat explicite de lutte contre les VSLC, voire contre les VSBG, à savoir : la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA. D'autres exemples sont également tirés de missions aujourd'hui terminées mais qui ont pu être pionnières en matière de lutte contre les VSBG : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

²¹ Voir DONNELLY Pheobe et PAPWORTH Evyn, « [Établissement de liens entre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels commis dans le cadre d'opérations de paix de l'ONU](#) », *International Peace Institute*, décembre 2024 ; DONNELLY Pheobe, MAZURANA Dyan et PAPWORTH Evyn, « [Blue on Blue: Investigating Sexual Abuse of Peacekeepers](#) », *International Peace Institute*, 8 avril 2022 ; VAHEDI Luissa, BARTELS Susan A. et LEE Sabine, « ["Even peacekeepers expect something in return": A qualitative analysis of sexual interactions between UN peacekeepers and female Haitians](#) », *Global Public Health*, 16:5, 2021, p. 692-705 ; MUDGWAY Cassandra, *Sexual Exploitation and Abuse by UN Peacekeepers. Towards a Hybrid Solution*, Routledge, 2019 ; WHALAN Jeni, « [Dealing with Disgrace: Addressing Sexual Exploitation and Abuse in UN Peacekeeping](#) », *International Peace Institute*, 3 août 2017; NEUDORFER Kelly, *Sexual Exploitation and Abuse in UN Peacekeeping. An Analysis of Risk and Prevention Factors*, Lexington Books, 2015 ; STERN Jenna, « [Reducing Sexual Exploitation and Abuse in UN Peacekeeping. Ten years after the Zeid report](#) », *Stimson Center*, Civilians In Conflict, Policy Brief no. 1, 2015 ; NORDÅS Ragnhild et RUSTAD Siri C. A., « [Sexual Exploitation and Abuse by Peacekeepers: Understanding Variation](#) », *International Interactions*, 2013, p. 511-534.

²² « [Mandat](#) », *loc. cit.*

Partie 1 : Quel cadre d'action pour la police de l'ONU dans la lutte et la prévention des VSBG dans les OP ?

L'objectif de cette partie est de mieux comprendre comment l'ONU définit le rôle de la POLNU dans les OP, en particulier en ce qui concerne la lutte contre les VSBG et les VSLC. Il s'agit d'analyser la façon dont la POLNU s'insère dans la lutte contre les VSBG, notamment par rapport aux autres composantes (civile et militaire). En dehors des textes officiels, la question de la formation des policier·ère·s déployé·e·s sera également abordée afin de mieux comprendre comment ces dernier·ère·s sont préparé·e·s en amont des OP pour remplir ce rôle.

1.1 Le rôle et la composition de la POLNU sur le terrain des OP

Selon la Politique générale établie en 2014 par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP)²³ et le Département de l'appui aux missions (DAM), la POLNU a pour mission de « *promouvoir la paix et la sécurité internationales en aidant les États Membres en situation de conflit, sortant d'un conflit ou dans tout autre situation de crise dans leur recherche d'un idéal : une police, efficace, efficiente, représentative, répondant aux besoins de la collectivité, responsable devant la collectivité et ayant la plus haute qualité professionnelle possible*²⁴ ». Afin de remplir cette missions, la POLNU a deux fonctions principales sur le terrain des OP²⁵ :

- L'appui opérationnel des activités de la police nationale ou parfois, si cela est permis par le mandat, la POLNU peut se substituer à la police de l'État hôte et occuper provisoirement sa place ;
- L'appui à la réforme, à la restructuration et à la reconstruction de la police de l'État hôte.

De plus, la POLNU a aussi une mission transversale de renforcement voire de restauration de la confiance de la population dans la police locale²⁶. Cela n'est pas une fonction en soi mais elle transparaît dans l'ensemble des activités exercées par la POLNU sur le terrain, notamment via son approche dite de police de proximité²⁷.

Dans la pratique, ces fonctions se traduisent par une multiplicité d'activités qui comprennent notamment des patrouilles, des activités de maintien de l'ordre et de protection des biens et personnels de l'ONU, et également des activités de formation, suivi, conseil et mentorat de la police nationale²⁸.

Au sein des OP, les policier·ère·s déployé·e·s sont réparti·e·s en différentes catégories, trois principalement, à savoir :

- Les unités de police constituées (*Formed Police Units – FPU*), qui constituent la majorité des policier·ère·s déployé·e·s aujourd'hui (72% environ selon les chiffres d'octobre 2025 – voir le tableau en introduction page 4). Ce sont des unités généralement composées de 140 à 160 policier·ère·s et envoyé·e·s par un pays contributeur de troupes et de police (PCTP). Elles sont

²³ Ancien nom de l'actuel Département des opérations de paix (DOP).

²⁴ « [Politique générale](#) », loc. cit., p. 8.

²⁵ Ibid. p. 15.

²⁶ OSLAND Kari M., « UN Policing: The Security–Trust Challenge », loc. cit., p. 193.

²⁷ MOLAMBO GBESSOUA Octave et WONDÉ Jean-Jacques, « [Le rôle des OP dans l'assistance à la mise en place d'une police de proximité en RCA et en RDC](#) », loc. cit.

²⁸ « [Politique générale](#) », loc. cit., p. 15-24.

armées et doivent pouvoir répondre à des situations de haut risque, protéger le matériel et le personnel de l'ONU et faire du maintien de l'ordre²⁹.

- Les officier·ère·s de police individuel·le·s (*Individual Police Officers – IPO*) sont des policier·ère·s recruté·e·s sur base individuelle pour leurs compétences spécialisées, détaché·e·s par un État membre. Leurs tâches sont multiples et dépendent de leur fonction, mais ils·elles font en priorité du renforcement des capacités, de la formation et du conseil auprès de la police locale, et font aussi des activités dites de police de proximité³⁰.
- Les équipes de police spécialisées (*Specialized Police Teams – SPT*) sont un groupe de policier·ère·s expert·e·s détaché·e·s par un État membre pour apporter son appui à l'État hôte de la mission pour un projet particulier défini avec ce dernier et à la demande du Secrétaire général³¹. Ce type d'activité de formation fourni par la POLNU est assez récent. Les membres de la SPT sont souvent des IPOs ou du personnel fourni par le gouvernement d'un État membre.

Il existe aussi d'autres types de policier·ère·s déployé·e·s en OP, comme des policier·ère·s détaché·e·s à des postes professionnels ou des expert·e·s civil·e·s, mais ces derniers restent minoritaires³².

À cela vient également s'ajouter la Force de police permanente de l'ONU (FPP), créée en 2007 et qui se trouve à Brindisi en Italie³³. Son objectif de départ était d'assister la POLNU lors de la création d'une mission, mais en l'absence de nouvelle mission depuis 2014 elle a surtout un rôle de conseil, de formation et d'expertise pour assister la POLNU déployée sur le terrain dans différents domaines et notamment les VSBG³⁴.

Toutes les politiques et orientations de la POLNU en termes de maintien de la paix sont définies par la Division de police de l'ONU, qui se trouve dans le Bureau de l'État de droit et des institutions de sécurité du Département des opérations de paix (DOP)³⁵.

Le rôle et les responsabilités confiées à la POLNU ont bien évolué depuis le premier déploiement en 1960 au sein de l'Opération des Nations unies au Congo (ONUC). Le nombre de policier·ère·s déployé·e·s a largement augmenté, et ce déploiement s'est standardisé et professionnalisé afin de répondre aux évolutions du maintien de la paix et aux besoins du terrain. D'un rôle de surveillance et d'observation, la POLNU a progressivement commencé à développer des activités de réforme et de renforcement des capacités dans le cadre de l'expansion des tâches des OMP onusiennes multidimensionnelles³⁶.

Dès 2000, le Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations unies³⁷ dit « *Rapport Brahimi* » qui avait pour objectif d'émettre des recommandations pour améliorer

²⁹ « [Formed Police Units \(FPUs\)](#) », *United Nations Police*, consulté le 19 octobre 2025.

³⁰ HUNT Charles T., « [Protection through Policing: The Protective Role of UN Police in Peace Operations](#) », *International Peace Institute*, février 2020, p. 4.

³¹ « [Lignes directrices. Équipes de police spécialisées affectées à des opérations de paix des Nations Unies](#) », *ONU, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui opérationnel*, 2019, p. 3-5.

³² « [The mission of UN Police](#) », *United Nations Police*, consulté le 28 septembre 2025.

³³ « [Standing Police Capacity \(SPC\)](#) », *United Nations Police*, consulté 16 octobre 2025.

³⁴ Entretien numéro 10.

³⁵ « [Guide pratique. Sensibilisation aux opportunités professionnelles dans les composantes police des opérations de paix des Nations unies](#) », *Francopol et Organisation internationale de la Francophonie*, 2023, p. 27.

³⁶ HUNT Charles T., « [‘To Serve and Protect’](#) », *loc. cit.*, p. 101.

³⁷ « [Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies](#) », *CSNU et AGNU, A/55/305 S/2000/809*, 21 août 2000.

les OP de l'ONU, souligne l'importance de la police. Il insiste également sur la nécessité d'opérer un changement de doctrine dans son utilisation dans les OP afin de soutenir plus d'activités se concentrant sur la réforme et la restructuration. En 2011, le premier rapport du Secrétaire général (SG) des Nations unies sur la Police souligne aussi l'importance croissante de cette composante au sein des OP³⁸. En 2014, le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) adopte à l'unanimité sa première résolution dédiée à la POLNU, la résolution 2185 qui va dans le sens du rapport de 2011 et confirme l'importance croissante de la POLNU dans en termes de POC et de lutte contre « *toutes les formes de violence sexuelle et sexiste* »³⁹. En 2016, le SG de l'ONU publie un second rapport sur la POLNU qui va également dans ce sens avec un ensemble de recommandations pour une police plus flexible, centrée sur les populations et basée sur les normes et le droit⁴⁰. Ces recommandations sont réaffirmées dans la résolution 2382 adoptée en 2017⁴¹. Celle-ci insiste sur le rôle de la POLNU en termes de POC et de prévention et lutte contre les VSBG, et demande à ce que les policier·ère·s déployé·e·s soient formé·e·s sur ces sujets pour s'acquitter au mieux de leurs mandats⁴². Ces différents textes soulignent le fait que l'ONU perçoit de façon croissante le rôle de la POLNU sur le terrain des OP comme composante essentielle, notamment en termes de POC et de VSBG. Cette tendance va globalement se traduire dans les politiques et lignes directrices qui encadrent le rôle de la POLNU dans ces domaines.

1.2 La POLNU et la lutte contre les VSBG dans les textes officiels de l'ONU : quel cadre pour quelles actions possibles ?

Le rôle et les missions de la POLNU dans le maintien de la paix onusien se sont élargies et affirmées au fil du temps, faisant de cette composante un élément incontournable des OP multidimensionnelles. Afin d'uniformiser et d'encadrer les responsabilités croissantes de la POLNU, les Nations unies vont mettre en place en 2014 un Cadre d'orientation stratégique (*Strategic Guidance Framework – SGF*) pour la police onusienne⁴³. L'idée est d'accompagner au niveau politique et stratégique le développement des activités la POLNU observées sur le terrain et de définir une réelle politique et approche onusienne des opérations de police pour en améliorer l'efficacité et la cohérence. Le premier résultat de ce SGF est la publication en 2014 du document réalisé par le DOMP et le DAM intitulé « *Politique générale. Rôle de la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales*⁴⁴ ». Ce document permet de comprendre les principes fondamentaux qui encadrent le travail de la POLNU ainsi que ses fonctions. Par la suite plusieurs documents, politiques, manuels et/ou lignes directrices suivront pour préciser et encadrer les missions de la POLNU dans le maintien de la paix.

En considérant l'ancienneté de la POLNU, présente dans les OP depuis les années 1960 et de façon exponentielle depuis les années 1990-2000, ces documents arrivent assez tardivement. Cet état de fait n'a toutefois pas empêché le développement des activités de cette composante, souvent mises en place de manière *ad hoc*, par de acteurs qui se sont efforcés de composer avec les mandats des

³⁸ « [Police des Nations Unies. Rapport du Secrétaire général](#) », AGNU, A/66/615, 15 décembre 2011.

³⁹ « [Résolution 2185 \(2014\)](#) », CSNU, S/RES/2712 (2014), 20 novembre 2014, p. 8-9.

⁴⁰ « [Rapport du Secrétaire général sur les activités de police des Nations Unies](#) », CSNU, S/2016/952, 10 novembre 2016.

⁴¹ « [Résolution 2382 \(2017\)](#) », CSNU, S/RES/2382 (2017), 6 novembre 2017.

⁴² *Ibid.*, p. 5.

⁴³ « [Strategic Guidance Framework for International Policing](#) », United Nations Police, consulté le 16 octobre 2025.

⁴⁴ « [Politique générale](#) », *loc. cit.*

missions et les ressources disponibles pour répondre aux besoins⁴⁵. Ces différents documents n'ont donc fait qu'institutionnaliser un ensemble d'activités et de pratiques qui existaient déjà depuis longtemps sur le terrain⁴⁶. L'existence de ce type de mécanisme permet d'expliquer, au moins en partie, l'absence d'un document qui définirait clairement le rôle de la POLNU pour lutter contre les VSBG ou VSLC dans le maintien de la paix. Pour comprendre les responsabilités de la POLNU dans ces domaines il faut aller regarder les documents relatifs à la POC et à l'Agenda FPS qui englobent également la lutte contre les VSBG⁴⁷.

Parmi les cinq résolutions de l'Agenda FPS qui parlent spécifiquement des VSLC⁴⁸, la POLNU n'est presque pas mentionnée. Ces résolutions évoquent plus généralement le personnel des OP et des contingents déployés, dont la police fait partie, mais pas la POLNU en particulier. Elles insistent sur le rôle crucial des OP dans la lutte contre la violence sexuelle dans toutes ses formes et soulignent la nécessité d'avoir un personnel formé sur ces questions. Pour autant, dès 2008 un document est publié par le DAM et le DOMP spécifiquement à l'attention de la POLNU pour intégrer des perspectives de genre dans leur travail au sein des missions de maintien de la paix⁴⁹. Il ne s'agit pas d'une politique à proprement parler mais de lignes directrices assez générales pour s'assurer que les enjeux de genre soient intégrés à tous les niveaux du travail de la POLNU. Un chapitre est consacré à la VSBG et à la façon de s'assurer que la police locale est capable d'y répondre de la meilleure manière⁵⁰. Le document offre une sorte de liste des différents éléments que la POLNU doit avoir à l'esprit dans ce cadre et des activités potentielles à mettre en œuvre avec la police locale. Cependant, ces activités ne représentent qu'une infime partie du travail de la POLNU dans ce domaine.

Ce n'est qu'à partir de 2014 que les missions de la POLNU sont plus encadrées et que s'institutionnalise son rôle dans la lutte contre les VSBG, qui est abordé dans plusieurs documents, mais toujours de manière secondaire. La Politique générale de 2014 permet précise les différentes missions et fonctions de la POLNU et mentionne à plusieurs reprises le rôle de la POLNU dans la lutte contre la VSBG (violence sexuelle et sexiste dans le texte), particulièrement dans le cadre de son rôle d'appui et de soutien à l'État hôte via des activités de formation et de renforcement des capacités⁵¹.

⁴⁵ Entretien numéro 11.

⁴⁶ En entretien, un·e chercheur·se expliquait que ce type de mécanisme était fréquent, puisque l'ONU à tendance à établir ses politiques et manuels selon une approche dite *bottom-up* et non *top-down*. Celle-ci consiste souvent à produire une réflexion ex-post afin de capitaliser sur la réalité des pratiques sur le terrain dans le but d'uniformiser ses stratégies en produisant un document exhaustif applicable à l'ensemble des PCTP et des missions.

⁴⁷ Ainsi il n'existe que des documents qui parlent du rôle de la POLNU dans la lutte contre les VSBG de façon adjacente ou secondaire, ce qui empêche d'avoir une vision exhaustive et claire du rôle de la POLNU dans ces domaines, notamment par rapport aux autres composantes. Ce manque de clarté est susceptible de créer un flou dans l'attribution des tâches et responsabilités, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le terrain.

⁴⁸ Il s'agit des résolutions suivantes : « [Résolution 1820 \(2008\)](#) », CSNU, S/RES/1820 (2008), 19 juin 2008 ; « [Résolution 1888 \(2009\)](#) », CSNU, S/RES/1888 (2009), 30 septembre 2009 ; « [Résolution 1960 \(2010\)](#) », CSNU, S/RES/1960 (2010), 16 décembre 2010 ; « [Résolution 2106 \(2013\)](#) », CSNU, S/RES/2106 (2013), 24 juin 2013 ; et « [Résolution 2467 \(2019\)](#) », CSNU, S/RES/2467 (2019), 23 avril 2019.

⁴⁹ « [DPKO/DFS Guidelines for integrating gender perspectives into the work of United Nations Police in peacekeeping missions](#) », ONU, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions, juin 2008.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 27-32.

⁵¹ « [Politique générale](#) », loc. cit, p. 10, 18 et 21.

La lutte contre les VSBG dans le cadre du maintien de la paix relève aussi en bonne partie de l'agenda de POC au cœur des missions onusiennes⁵². La POLNU est devenue un acteur incontournable dans ce domaine. Ce rôle a été confirmé par la finalisation en 2017 du document intitulé « *Lignes directrices. Le rôle de la police des Nations Unies dans la protection des civils*⁵³ ». Il permet de mieux comprendre comment la POLNU agit pour la POC, notamment par rapport aux autres composantes dans ce domaine. La POLNU est engagée dans les trois volets de la POC : protéger par le dialogue et le contact (1), assurer la protection physique (2) et créer un environnement protecteur (3). Cela se décline en une série d'activités comme des patrouilles, parfois avec la police locale, notamment dans des endroits plus difficiles d'accès pour la composante militaire comme les camps de déplacé·e·s. Cela se matérialise aussi par un soutien à la composante civile, majoritairement en charge de la POC dans les missions mais plus vulnérable car non armée, ou par des activités de plaidoyer et sensibilisation, mais surtout par des activités de formation et de renforcement des capacités. Enfin cela concrétise par un soutien à la réforme voire à la reconstruction totale de la police locale, ce qui est présenté comme essentiel pour créer un environnement protecteur pour la population⁵⁴.

La protection contre la VSBG (violence sexuelle et sexiste dans le texte) est également abordée plusieurs fois mais de façon adjacente. Ce document permet d'appréhender le rôle de protection de la POLNU contre différentes formes de violences, dont les VSBG, en précisant que la POLNU se différencie, surtout de la composante militaire, par son approche dite de « *police de proximité*⁵⁵ ». Cette dernière est censée lui permettre d'être plus proche de la population locale et de dialoguer avec elle notamment pour collecter du renseignement. Les lignes directrices précisent également que le travail de POC se répartit entre les trois composantes principales de la POLNU. Les SPT se concentrent sur leur domaine de spécialité, qui peut être celui des VSBG. Les FPU sont armées et donc en première ligne pour la protection physique des civil·e·s. Les IPO, majoritairement non armé·e·s, sont surtout impliqué·e·s dans un rôle de soutien et de réforme de la police de l'État hôte⁵⁶.

Afin de répondre à l'obligation pour les missions de paix de lutter contre les VSLC, l'ONU a publié en 2019 une *Politique sur la prévention et la lutte contre la VSLC dans le cadre des missions onusiennes*⁵⁷. L'année d'après, l'ONU publiait un manuel pour mettre en pratique cette politique⁵⁸. Ces deux documents sont destinés aux trois composantes des missions et pas spécifiquement à la POLNU. Il convient aussi de noter qu'ils se concentrent uniquement sur les VSLC et n'abordent pas les VSBG dans leur totalité. De plus, dans ces deux documents, lorsque la composante police est citée elle l'est parfois aux côtés de la composante militaire, ce qui peut créer une confusion en termes de division du travail ou en termes de domaines de responsabilité, et générer des tensions sur le terrain⁵⁹.

⁵² Pour en savoir plus sur le rôle des différentes composantes dans la POC se référer à ce document : « [Policy. The Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping](#) », ONU, Département des opérations de paix, 2023.

⁵³ « [Lignes directrices. Le rôle de la police des Nations Unies dans la protection des civils](#) », ONU, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions, 2017.

⁵⁴ Entretien numéro 11 et HUNT Charles T., « [To Serve and Protect](#) », loc. cit.

⁵⁵ « [Lignes directrices](#) », loc. cit., p. 6.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 9.

⁵⁷ « [Politique](#) », loc. cit.

⁵⁸ « [Le Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits](#) », loc. cit.

⁵⁹ HUNT Charles T., « [Rhetoric versus reality in the rise of policing in UN peace operations: ‘More blue, less green?’](#) », *Australian Journal of International Affairs*, 2019, p. 609-627.

La politique de 2019 permet de comprendre l'approche onusienne de lutte contre la VSLC et les principes qui l'encadrent. Elle souligne le fait que pour lutter contre la VSLC une approche holistique est nécessaire. Elle stipule que la responsabilité de cette lutte concerne toutes les composantes à leur niveau. Elle précise aussi les cinq objectifs prioritaires des missions onusiennes pour lutter contre la VSLC et la POLNU s'insère parfaitement dans ces objectifs⁶⁰ :

- 1 Prévention et protection des personnes exposées au risque de VLSC avec parfois un usage de la force. Cette priorité entre dans le cadre du mandat de POC de la POLNU.
- 2 Mettre fin à l'impunité en cas de VLSC : cela passe notamment par « *des enquêtes et des poursuites crédibles en cas de VSLC*⁶¹ ». La POLNU par ses activités de formation et de renforcement des capacités peut aider la police locale à ce titre. De plus, un des rôle de la POLNU est de renforcer voire restaurer la confiance de la population dans ses forces de police, ce qui contribue notamment à la lutte contre l'impunité.
- 3 Sensibilisation à la VSLC et condamnation de ce type de violence. Pour cette priorité la POLNU est engagée des activités de plaidoyer et de dialogue.
- 4 Capacité des acteurs nationaux à lutter contre la VSLC. Comme pour le point 2, la POLNU est bien placée pour remplir cet objectif via ses activités de formation et de renforcement des capacités.
- 5 Autonomisation des personnes victimes ou survivantes. Cela passe par exemple par l'orientation des personnes survivantes vers les bons services de santé, juridiques et économiques et la POLNU se retrouvant parfois en première ligne face aux victimes de VSLC elle a également son rôle à jouer, même si c'est plus secondaire ici.

La politique détaille également les différentes personnes impliquées en priorité au sein des missions pour la lutte contre la VSLC. C'est le cas des conseiller·ère·s de protection des femmes (*Women's Protection Advisors – WPA*) qui sont en première ligne et qui conseillent notamment les chef·fe·s des composantes police⁶². Concernant les composantes en uniforme (militaire et police), leurs attributions spécifiques arrivent plus tard dans le document, détaillant leurs différents rôles, parfois communs. Chaque composante doit avoir son point focal VSLC selon la politique mais il est impossible de savoir si c'est le cas dans toutes les missions et les entretiens réalisés montrent que ce n'est pas toujours possible. Il arrive même que parfois le point focal genre soit en même temps point focal VSLC, mais dans ces cas les VSCL ne sont qu'une priorité parmi d'autres. En général les points focaux VSLC sont déployés prioritairement dans les missions avec un mandat VSLC, même si cela reste tributaire des ressources disponibles et des priorités de ces missions. Le document précise ensuite les fonctions spécifiques que peut détenir la POLNU, lorsqu'une une équipe de police spécialisée (SPT) dans le domaine VSBG est déployée, ce qui permet à la composante police de développer encore plus d'activités dans ce domaine [Voir l'encadré 2 pour plus d'information sur les SPT]. Une autre activité spécifique à la POLNU citée dans le document est la possible création d'une unité spécialisée VSLC au sein de postes de police locaux dans des zones particulièrement touchées par ce phénomène⁶³.

Pour compléter cette politique, un manuel de 170 pages est publié en 2020 et il détaille et précise d'autant plus les activités possibles et les responsabilités des trois composantes (civile, militaire et police) pour lutter contre les VSBG, en illustrant avec des exemples et des bonnes pratiques issues des missions onusiennes. Ce guide est très utile pour comprendre le large éventail d'activités que la POLNU peut mettre en place sur le terrain pour lutter contre la VSLC. Il est inutile de citer en détails toutes

⁶⁰ « Politique », *loc. cit.*, p. 8-10.

⁶¹ *Ibid.*, p. 9.

⁶² *Ibid.*, p. 12.

⁶³ *Ibid.*, p. 20.

ces activités, surtout qu'elles dépendent du mandat et des ressources disponibles. La POLNU agit majoritairement en coopération avec les autres composantes dans ce domaine, avec parfois des chevauchements de mandat et des redondances, notamment liés au manque de clarté de la division du travail. Les enjeux de genre sont une responsabilité collective des missions et cela nécessite de la part des dirigeants un vrai leadership et une volonté politique d'agir en ce sens afin de ne pas risquer que ces enjeux soient dilués voire oubliés au milieu des autres priorités de la mission⁶⁴.

Enfin, au-delà de ces documents cadres plusieurs documents de formation peuvent aider à mieux comprendre comment la POLNU agit dans le cadre de la lutte contre la VSBG. D'abord, le matériel de formation de base préalable au déploiement⁶⁵ (*Core Pre-deployment Training Materials – CPTM*) obligatoires pour toutes les composantes contiennent une leçon sur la VSLC (pas sur la VSBG) qui détaille notamment les responsabilités de la composante police comme décrites plus haut. Ensuite, pour la formation spécialisée des FPU un module est consacré à la protection et majoritairement à la protection contre la VSLC⁶⁶. Dans le cadre de ce module plusieurs documents sont disponibles et détaillent la façon dont les FPU déployées peuvent agir pour lutter contre la VSLC, reprenant nombre des activités et principes décrits dans la Politique de 2019⁶⁷ et le Manuel de 2020⁶⁸ mais seulement pour la POLNU et donc avec plus de précisions⁶⁹. De plus, en 2015, la Division police a publié un manuel intitulé « *La boîte à outils de la Police des Nations unies pour l'égalité des genres. Meilleures pratiques normalisées pour l'intégration des perspectives de genre dans les opérations de paix*⁷⁰ ». Il s'agit d'un ensemble pédagogique destiné à la formation des officier·ère·s de police qui travaillent avec les États hôtes sur des projets en lien avec le genre et les enquêtes VSBG dans les situations de post-conflit. Le dernier des trois modules de formation est consacré au renforcement des capacités de la police de l'État hôte pour la prévention et les enquêtes sur les VSBG, et permet de comprendre de façon encore plus précise les activités possibles dans ce cadre, à destination en particulier des IPO. Le chapitre se décline en plusieurs leçons et modules et partage des bonnes pratiques sur les différents types d'activités à mettre en place dans ce cadre. Ce document est actuellement en cours de révision. Les enjeux spécifiques à la formation de la POLNU sur ces questions seront abordés dans la partie suivante.

En résumé, la POLNU peut agir contre les VSBG via ces activités en priorité :

- Des patrouilles (FPU et IPO)
- Des activités de sensibilisation et de plaidoyer (IPO)

⁶⁴ Entretien numéro 11.

⁶⁵ « [Le matériel de formation de base préalable au déploiement \(CPTM\)](#) », *United Nations Peacekeeping resource hub*, consulté le 2 décembre 2025.

⁶⁶ « [Specialised Training Materials – Formed Police Units](#) », *United Nations Peacekeeping resource hub*, consulté le 20 octobre 2025.

⁶⁷ « [Politique](#) », *loc. cit.*

⁶⁸ « [Le Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits](#) », *loc. cit.*

⁶⁹ Voir « [UN Police Component Role and Responsibilities in Addressing CRSV](#) », *DPKO/DFS Integrated Training Materials*, s. d., consulté le 27 octobre 2025 ; « [Module 4 : Procedural Aspects in Addressing Conflict-related Sexual Violence](#) », *DPKO/DFS Integrated Training Materials for Formed Police Units*, s. d., consulté le 27 octobre 2025 ; et « [Handout : Role and Responsibilities of Formed Police Units, Commanders and Police Peacekeepers](#) », *DPKO/DFS Integrated Training Materials for Formed Police Units*, s. d., consulté le 27 octobre 2025.

⁷⁰ « [La boîte à outils de la police des Nations unies pour l'égalité des genres. Meilleures pratiques normalisées pour l'intégration des perspectives de genre dans les opérations de paix](#) », ONU, Section des politiques stratégiques et du développement de la Division de la Police, Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (OROLSI), Département des opérations de paix (DPO), 2015 (première édition).

- Le renforcement des capacités de la police locale (IPO)
- L'engagement communautaire et renforcement de la confiance grâce à une police axée sur la communauté ou police de proximité (IPO et FPU)

Ici quand on parle des IPO il peut aussi s'agir d'IPO déployé·e·s en SPT.

1.3 Quelle formation sur les VSBG pour les policier·ère·s déployé·e·s ?

Les policier·ère·s déployé·e·s sont susceptibles de remplir une multitude de tâches sur le terrain. Une partie de ces tâches sont assez techniques et spécialisées, raison pour laquelle elles ne font pas partie de la formation initiale des policier·ère·s ou gendarmes dans les PCTP. Pour garantir une certaine harmonie de formation et de compétences au sein du personnel déployé, l'ONU à travers son Service intégré de formation (*Integrated Training Service – ITS*) a mis en place des normes et standards de formation obligatoires. Ces derniers s'appliquent à tout le personnel déployé, surtout le personnel en uniforme. La formation du personnel en uniforme, dont la POLNU, se décline en trois phases :

- La formation préalable au déploiement qui se base sur les normes et matériels développés par l'ONU et qui est dispensée par les PCTP, elle varie en longueur et contenu selon le type de poste ;
- La formation d'initiation à la mission qui se fait à l'arrivée sur le terrain de la mission et qui varie selon le mandat et les priorité de cette dernière, elle est réalisée par le personnel de la mission ;
- La formation continue qui se fait à la demande⁷¹.

La formation préalable au déploiement est celle pour laquelle il existe le plus d'informations et de documents disponibles. Elle est basée sur des normes et matériels mis en place par ITS, et que les PCTP doivent respecter et utiliser lorsqu'ils forment leur personnel. Néanmoins, l'ONU n'a pas les moyens de vérifier la durée et le contenu de chaque formation réalisée, même si elle effectue des visites et des entretiens pré-déploiement pour vérifier que le personnel déployé correspond aux critères demandés. N'ayant pas les moyens humains ou financiers de tout vérifier, la conformité des apprentissages restent à la discrétion des PCTP⁷². De plus, il y a une hétérogénéité certaine dans la priorité qu'accordent les différents PCTP dans l'enseignement pré-déploiement. Si certains sujets sont largement couverts dans la formation générale pour les policier·ère·s, d'autres sont abordés en surface. Ce traitement différentiel reflète les priorités des États, mais aussi le manque de ressources temporelles et humaines. Le sujet des VSBG est particulièrement tributaire de ces divergences de formation⁷³. Également, tous les pays n'ont pas la même compréhension ni les mêmes approches concernant les enjeux liés au genre comme les VSBG et VSLC, et cela va avoir un impact sur la façon dont sont formé·e·s les policier·ère·s sur le sujet⁷⁴.

⁷¹ « [Manuel des Nations Unies relatif à la constitution et au déploiement d'unités militaires et de police pour les opérations de paix](#) », ONU, Bureau des affaires militaires et Bureau du Conseiller pour les questions de police Département des opérations de paix, 2021, p. 35.

⁷² Entretien numéro 9.

⁷³ Entretien numéro 3 et Entretien numéro 9.

⁷⁴ RAZAKAMAHARAVO VELOMAHANINA T., et alii, « [Improving Gender Training in UN Peacekeeping Operations](#) », Women in International Security (WIIS), février 2018.

Concernant spécifiquement la POLNU, comme au niveau politique et stratégique, la formation pré-déploiement s'est peu à peu standardisée et harmonisée, ce qui est reconnu en 2017⁷⁵ et 2023⁷⁶ par le Comité spécial des OMP (C34). Cette évolution reflète aussi le niveau de spécialisation et d'expertise qui peut être demandé aux policier·ère·s déployé·e·s. La formation commence, comme pour tout le personnel onusien déployé, par les CPTM⁷⁷. Ces derniers sont obligatoires, et ont été mis à jour début 2025. Ils ont été traduits en français en novembre 2025. Ces CPTM comportent trois modules, le premier propose un aperçu du maintien de la paix onusien, le second se concentre sur les mandats et priorités des missions de l'ONU, et le dernier est centré sur le personnel formé et notamment le code de conduite de l'ONU ou encore les enjeux de sécurité et sûreté.

Sur le sujet précis de la protection contre la VSLC, le second module comporte une leçon entièrement consacrée⁷⁸, avec comme pour chaque leçon trois documents : un support d'apprentissage, la leçon en elle-même et les diapositives d'accompagnement. L'objectif est que l'ensemble du personnel comprenne ce que l'ONU entend par VSLC, son approche dans ce domaine ainsi que le cadre juridique et politique. Elle permet de comprendre qui fait quoi dans la mission, sur modèle de la politique de 2019⁷⁹, en détaillant bien les responsabilités théoriques de chacune des composantes. Ensuite, la formation est différente pour les FPU et les IPO, dont celles et ceux déployé·e·s au sein d'une SPT qui sont des officier·ère·s déjà très spécialisé·e·s dans leur pays d'origine. Ces derniers n'ont donc pas de formation spécifique seulement la formation basique offerte aux IPO.

En ce qui concerne les IPO, leur formation dure au total en moyenne deux semaines, dont une consacrée aux CPTM. Ils reçoivent ensuite une formation spécialisée basée sur des modules mis à jour en 2021⁸⁰. Cette formation contient onze modules, qui correspondent aux différentes responsabilités et tâches de la POLNU, comme la police orientée vers la communauté, la POC ou le renforcement des capacités. Il n'y a aucune leçon spécifique sur la VSBG ou la VSLC mais seulement sur la POC, dans laquelle une diapositive mentionne très rapidement la lutte contre les VSBG⁸¹.

Les FPU ont une formation de huit semaines au total. Elles ont la même formation initiale que les IPO, avec les CPTM et la même formation spécialisée. Elles bénéficient par la suite de cinq modules de formation additionnels : sur les enjeux de protection, l'entraînement aux armes à feux, les tactiques de police, le maintien de l'ordre public, et la formation pour le personnel de commandement⁸². Ces modules spécifiques aux FPU sont en cours de mise à jour. Le module relatifs aux enjeux de protection est quasiment entièrement dédié à la VSLC. Il permet de préciser et expliciter davantage ce à quoi ressemble le rôle de la POLNU pour prévenir et lutter contre les VSLC en différenciant les mesures

⁷⁵ « [Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix Session de fond de 2017 \(New York, 21 février-17 mars 2017\)](#) », AGNU, A/71/19, 20 mars 2017.

⁷⁶ « [Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix Session de fond de 2023 \(New York, 20 février-17 mars 2023\)](#) », AGNU, A/77/19, 17 mars 2023.

⁷⁷ « [Le matériel de formation de base préalable au déploiement \(CPTM\)](#) », *loc. cit.*

⁷⁸ « Leçon 2.5 Protection contre les violences sexuelles liées aux conflits », UN CPTM 2025, ONU, 2025, accessible via « [Le matériel de formation de base préalable au déploiement \(CPTM\)](#) », *United Nations Peacekeeping resource hub*, consulté le 2 décembre 2025.

⁷⁹ « [Politique](#) », *loc. cit.*

⁸⁰ « [Modules de formation spécialisée pour la police des Nations unies 2021 \(MFS, POLNU 2021\)](#) », *Nations Unies Centre de ressources de maintien de la paix*, consulté le 28 octobre 2025.

⁸¹ « [Leçon 9 : Protection des civils par la Police des Nations unies](#) », ONU, Modules de formation spécialisée pour la police des Nations unies, 2021.

⁸² « [Specialised Training Materials – Formed Police Units](#) », *loc. cit.*

préventives et réactives⁸³. Bien que certaines des missions soient communes, les documents précisent plutôt le rôle spécifique des FPU dans le cadre de la lutte contre la VSLC au sein de leur unité mais également leurs responsabilités personnelles en tant que Casque bleu⁸⁴. Ce module de formation est détaillé et relativement exhaustif pour la lutte contre les VSLC côté FPU, mais il n'est pas certain qu'il soit aussi important voire présent lors de la mise à jour de la formation spécifique aux FPU.

Cette différence de durée et de précision de la formation spécialisée entre les FPU et les IPO, surtout en termes de VSBG et VSLC peut surprendre. Il l'est d'autant plus que les IPO sont les plus impliqué·e·s dans ce domaine notamment par leur travail de sensibilisation des population et des autorités, mais surtout par leur travail de formation et de renforcement des capacités des forces de police locales. Cette différence vient du fait que les policier·ère·s recruté·e·s comme IPO ou au sein d'une FPU ont des profils très différents. Alors que les IPO sont souvent des policier·ère·s avec un niveau d'expertise et de formation déjà élevé même lorsqu'ils·elles ne sont pas déployé·e·s au sein d'une SPT, les FPU sont souvent des policier·ère·s d'un rang inférieur et moins spécialisé·e·s, qui ont besoin d'une formation plus longue et approfondie pour correspondre aux standards et niveaux de spécialisation exigés par l'ONU⁸⁵.

En plus de ces modules, ITS a développé et mis à disposition des PCTP d'autres modules de spécialisation et de renforcement sur des sujets spécifiques, destinés à la composante police ou à l'ensemble du personnel en uniforme. Ainsi, les PCTP peuvent choisir de renforcer leur formation préalable au déploiement avec des modules de renforcement sur la POC⁸⁶ ou sur la protection de l'enfance⁸⁷. Ces derniers ne mentionnent qu'à peine la VSLC. Néanmoins, un module spécialisé de lutte contre la VSLC existe. Il est supposé être destiné aux trois composantes mais quand on lit les documents en détails on se rend compte qu'il est avant tout axé sur la composante militaire⁸⁸. La Division Police a également développé une Boîte à outils sur l'égalité des genres dans le travail de la POLNU⁸⁹, qui peut être utilisée comme support additionnel par les PCTP dans leur formation pré-déploiement. Cependant, cela reste un document facultatif, qui n'est pas nécessairement connu de tous les pays. Malgré quelques exceptions, force est de constater qu'en termes de formation de la POLNU, on parle en priorité de VSLC quand le sujet est mentionné, et presque jamais de VSBG.

Enfin, quand ils·elles arrivent sur le lieu de déploiement, les policier·ère·s reçoivent une formation d'induction dont l'objectif est d'informer le personnel sur le mandat et les priorités de la mission. Si la VSLC ou la VSBG est une des priorités du mandat, elle doit normalement être abordée lors de cette dernière, mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas⁹⁰.

⁸³ « [UN Police Component Role and Responsibilities in Addressing CRSV](#) », DPKO/DFS *Integrated Training Materials*, s. d., consulté le 27 octobre 2025.

⁸⁴ « [Handout : Role and Responsibilities of Formed Police Units, Commanders and Police Peacekeepers](#) », DPKO/DFS *Integrated Training Materials for Formed Police Units*, s. d., consulté le 27 octobre 2025.

⁸⁵ Entretien numéro 9.

⁸⁶ « [UN Comprehensive Protection of Civilians for UN Police](#) », *United Nations Peacekeeping resource hub*, consulté le 27 octobre 2025.

⁸⁷ « [Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies](#) », *Nations Unies Centre de ressources de maintien de la paix*, consulté le 29 octobre 2025.

⁸⁸ « [Specialised Training Materials on Conflict Related Sexual Violence](#) », *United Nations Peacekeeping resource hub*, consulté le 25 octobre 2025.

⁸⁹ « [La boîte à outils de la police des Nations Unies pour l'égalité des genres](#) », loc. cit.

⁹⁰ Entretien numéro 6 et Entretien numéro 3.

Comme pour les contingents militaires, la formation pour les policier·ère·s en termes de VSBG et VSLC reste assez inégale en fonction du type de personnel et du PCTP. De plus, le temps consacré à ce sujet est souvent trop peu important par rapport à l'ampleur et à la complexité du sujet, lui-même noyé au milieu d'autres sujets complexes eux aussi⁹¹.

Ainsi, la POLNU a un rôle de première ligne dans la lutte contre les VSBG, défini et reconnu de façon croissante par les Nations unies, mais souvent de façon adjacente. La POLNU peut, selon les documents qui encadrent son travail, agir via un éventail large d'activités. Cependant, elle se distingue surtout par son rôle d'interlocutrice de la police de l'État hôte, qu'elle conseille et forme sur ces questions, contribuant au projet de réforme et restructuration global de la POLNU. Les IPO, notamment dans le cadre des SPT, semblent être la catégorie la plus impliquée dans ce domaine. La formation des policier·ère·s a en partie suivi cette évolution des responsabilités de la POLNU dans la lutte contre les VSBG, bien que ce soit encore partiel et inégal. Au-delà du cadre politique et stratégique théorique il est important d'aller voir à quoi ressemble concrètement le travail de la POLNU sur le terrain des OP, grâce à des exemples issus de diverses missions onusiennes. Ceux-ci permettent de mieux appréhender sa valeur ajoutée et sa spécificité par rapport aux autres composantes des missions.

Partie 2 : La POLNU sur le terrain face aux VSBG : quelles actions pour quelle valeur ajoutée ?

L'objectif de cette partie est de comprendre comment les activités décrites dans les documents officiels onusiens se traduisent sur le terrain. Elle montrera l'importante voilure d'activités à disposition de la POLNU pour lutter à différents niveaux contre les VSBG. Cette partie permet également d'appréhender la manière dont la POLNU s'insère dans ce domaine d'action aux côtés et en coopération avec les composantes militaires et civiles. Également il s'agit de montrer quelle est la plus-value de la POLNU en termes de lutte et de prévention des VSBG. Les exemples sont tirés de rapports onusiens, de notes de recherche mais surtout d'articles d'actualités trouvés sur le site des missions ayant une importante composante police, et un mandat de lutte spécifique contre les VSLC voire les VSBG (MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, FISNUA et MINUSS en priorité).

2.1 Les principales actions entreprises par la POLNU pour lutter contre les VSBG sur le terrain des OP

Les activités mises en place par la POLNU pour lutter contre les VSBG varient selon le mandat de la mission et également en fonction de l'évolution du contexte politique et sécuritaire. En effet cette dernière peut entraîner un changement de priorités. De plus au sein même des missions, les moyens mis à disposition pour lutter contre les VSBG varient et cela se traduit sur le terrain. En effet, toutes les missions n'ont pas les moyens d'avoir à disposition des conseiller·ère·s genre, des points focaux genre et des points focaux VSLC au sein de toutes les composantes, et quand ces personnes terminent leur poste, elles ne sont pas systématiquement remplacé·e·s⁹². De plus, pour assurer une action suivie et uniforme il faut que la direction de la composante police de la mission ait une bonne appréhension de la question des VSBG et une réelle volonté d'agir en ce sens, ce qui n'est pas toujours le cas⁹³.

⁹¹ RUSSO Jenna, « [UN Peacekeeping and the Protection of Civilians from Sexual and Gender-Based Violence](#) », *loc. cit.*, p. 11.

⁹² Entretien numéro 5.

⁹³ Entretien numéro 11.

La lutte contre et la prévention des VSBG et VSLC nécessitent une approche holistique et l’implication de l’ensemble des composantes, à leur échelle. Ainsi, la POLNU agit rarement seule, mais souvent en coopération avec d’autres composantes, surtout les affaires civiles et les départements justice et genre de la mission. Elle coopère également avec la société civile locale sur ces questions.

La POLNU agit principalement à travers quatre types d’activités vus précédemment : via des patrouilles, de la sensibilisation et du plaidoyer, des activités de soutien et renforcement des capacités de la police locale ou encore via la promotion de l’approche dite de « *police de proximité* ». Beaucoup de ces activités, à part les activités de patrouilles, sont prises en charge et/ou dirigées par des SPT qui travaillent exclusivement sur ces questions et qui participent à la spécialisation de la POLNU sur le terrain [voir encadré ci-dessous].

Encadré 2 - Les Équipes de police spécialisées au cœur de la lutte contre les VSBG

Les Équipes de police spécialisées (SPT) se sont imposées depuis les années 2010 comme un élément clé de la POLNU, qui a vu ses activités et missions devenir de plus en plus spécifiques et techniques. Ces équipes composées de 2 à 15 officier·ère·s de police ont pour objectif de fournir un soutien opérationnel aux forces de sécurité de l’Etat hôte dans des domaines spécialisés tels que le crime organisé, la police de proximité, la criminalistique ou encore les VSBG⁹⁴, qui sont un des sujets les plus fréquents des SPT aujourd’hui. Elles ont leur propre budget, ce qui permet de lutter contre un manque de ressources récurrent et de dépasser les lourdes procédures bureaucratique dans la demande de financements supplémentaires⁹⁵.

La première SPT déployée portait justement sur les VSBG. Entrée ne mission au sein de la MINUSTAH en Haïti, elle constituait une nouveauté pour la POLNU, étant donné qu’il n’y avait pas vraiment de cadre stratégique ou politique au niveau de l’ONU sur cette nouvelle composante de la POLNU. Cette équipe a servi de projet pilote, et en 2019, des Lignes directrices ont finalement été adoptées sur le sujet⁹⁶. Aujourd’hui la MONUSCO, la MINUSCA et la MINUSS ont une SPT sur les VSBG, et celle de la MINUSS a la particularité de porter également sur la VSLC. Plusieurs SPT ont été également déployées dans ces missions et d’autres, sur diverses problématiques⁹⁷. Cet emploi croissant des SPT s’explique notamment par une demande des pays hôte d’un soutien plus spécialisé pour combler des lacunes spécifiques de leurs forces de police⁹⁸.

Les trois grandes missions onusiennes avec un mandat de lutte contre les VSBG et pas seulement les VSLC ont une SPT sur la question, et ce sont elles qui désormais prennent les devants sur les activités de lutte contre les VSBG dans la mission, soutenant et formant parfois les autres policier·ère·s déployé·e·s sur cet enjeu. Leurs activités sont majoritairement des activités de formation et de renforcement des capacités des forces de police locale. En Haïti par exemple, les SPT déployées, qui ont été étudiées après leur déploiement⁹⁹, ont pu mettre en place différentes initiatives au sein de la police nationale haïtienne (PNH) comme des nouvelles formations notamment au niveau des cadets dès l’école de police, des nouveaux bureaux dédiés aux VSBG et des unités spécialisées dans la lutte contre les VSBG¹⁰⁰.

Les SPT sont de plus en plus sollicitées sur les enjeux de VSBG parce qu’elles possèdent des atouts qui leur permettent d’obtenir de meilleurs résultats sur le long terme. C’est un modèle plus attractif tant pour les pays

⁹⁴ TØRAASEN Marianne, [The future of UN policing?](#), op. cit, p. 6.

⁹⁵ Entretien numéro 3.

⁹⁶ « [Lignes directrices](#) », loc. cit.

⁹⁷ HUNT Charles T., « [Specialized Police Teams in UN Peace Operations: A Survey of Progress and Challenges](#) », *International Peace Institute*, mars 2024, p. 3.

⁹⁸ TØRAASEN Marianne, [The future of UN policing?](#), op. cit, p. 6.

⁹⁹ Voir notamment CAPARINI Marina et OSLAND Kari M., « [SGBV Capacity-building in Peace Operations: Specialized Police Teams](#) », loc. cit. et TØRAASEN Marianne, [The future of UN policing?](#) op. cit.

¹⁰⁰ TØRAASEN Marianne, *Ibid.*, p. 5.

hôte que les PCTP¹⁰¹. Ces équipes plus petites, avec un nombre limité de PCTP, permettent une meilleure coordination et une adéquation entre les compétences des policier·ère·s et leur rôle sur place. De plus le personnel des SPT reste souvent plus longtemps que la moyenne des IPO ou FPU¹⁰². Le fait d'avoir un budget séparé du reste de la mission est un autre avantage, tout comme le fait que les policier·ère·s soient déployé·e·s pour un projet spécifique, limité dans le temps et orienté sur les résultats¹⁰³.

2.1.1 Les patrouilles de la POLNU pour prévenir les VSBG

Les patrouilles, armées ou non, sont au cœur des actions de la POLNU, elles sont majoritairement effectuées par les FPU et parfois par des IPO. Elles ont pour objectif de sécuriser une zone, rassurer la population, prévenir et décourager tous types de violences, notamment les VSBG. Dans le cadre de ce travail, la POLNU peut échanger et rassurer la population et également dissuader les auteur·rice·s de violence¹⁰⁴. Il arrive également que la POLNU, lorsque le mandat le précise et dans certaines situations, se substitue à la police et à la gendarmerie locales, c'est le cas en RCA où la POLNU de la MINUSCA peut directement procéder à des arrestations en cas de crimes majeurs en raison de mesures temporaires d'urgences, ou encore au Soudan du Sud où dans le cadre de la MINUSS la POLNU a une autorité exécutive dans les sites de POC¹⁰⁵.

Ces patrouilles sont parfois organisées conjointement à la police locale, ce qui permet de la soutenir dans son travail et de prodiguer des conseils afin de renforcer leurs capacités dans ce cadre notamment en matière de protection des droits humains et éviter les abus et d'améliorer l'image de la police parfois ébranlée dans les pays hôtes¹⁰⁶.

Lors des patrouilles, la POLNU est en contact avec la population et cela permet de recueillir des informations ou des situations qui concernent les VSBG et VSLC¹⁰⁷. Cette collecte d'information doit aussi servir pour l'arrangement de suivi, d'analyse et de communication de l'information (*Monitoring, analysis, and reporting arrangement – MARA*), un des outils principaux des missions pour lutter contre les VSLC¹⁰⁸. La POLNU peut faire remonter les informations pertinentes et violations au sein de la mission suivant la chaîne de commandement et aux WPAs ou à la composante civile plus généralement. De plus, ce contact privilégié avec la population lors des patrouilles permet aussi d'atteindre des populations plus isolées et de les sensibiliser au sujet des VSBG et VSLC¹⁰⁹.

2.1.2 Les activités de sensibilisation de la POLNU auprès de la population et de la société civile locales

Afin d'informer et de sensibiliser au mieux la population sur les VSBG et VSLC, ainsi que sur ses droits à ce titre, la POLNU organise des activités de sensibilisation à destination de différents publics cibles. Elle forme les citoyen·ne·s et la société civile locale sur ces questions pour les aider à mieux y répondre

¹⁰¹ CAPARINI Marina et OSLAND Kari M., *loc. cit.*, p. 2.

¹⁰² HUNT Charles T., « [Specialized Police Teams in UN Peace Operations](#) », *loc. cit.*, p. 2.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 9.

¹⁰⁴ « [Le Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits](#) », *loc. cit.*, p. 96.

¹⁰⁵ HUNT Charles T., « [Protection through Policing](#) », *loc. cit.*, p. 12.

¹⁰⁶ HUNT Charles T., « [‘To Serve and Protect’](#) », *loc. cit.*, p. 109.

¹⁰⁷ Entretien numéro 7.

¹⁰⁸ « [Politique](#) », *loc. cit.*, p. 25.

¹⁰⁹ « [Échos de la Police. La Newsletter de la Police de la MINUSCA. Numéro 44 / Mars-Mai 2024](#) », ONU, Police des Nations unies, 2024, p. 20.

et s'associer à la lutte et la prévention des VSBG. La POLNU peut par exemple organiser ou contribuer à des campagnes de sensibilisation sur les VSBG, comme ce fut le cas en 2020 suite à une explosion des violences contre les femmes et les filles durant le confinement au Soudan du Sud¹¹⁰. En réponse à cela, la POLNU a organisé une campagne pour faire connaître les systèmes de soutien au sein de la police sud-soudanaise pour les femmes et les filles dans les différentes communautés locales, avec notamment une intervention à la radio de la MINUSS, Radio Miraya.

Parmi les publics visés par les politiques de sensibilisation, les jeunes sont une catégorie d'intervention prioritaire. La POLNU intervient par exemple régulièrement dans les classes auprès des étudiant·e·s pour parler des VSBG et des enjeux liés au genre de façon plus générale, comme ce fut le cas en RDC en août 2025. En partenariat avec l'ONG locale *Tendo la Roho* dans le Nord-Kivu, des agent·e·s de la POLNU ont traité de harcèlement, d'égalité des genres, de VSBG mais aussi de masculinité positive¹¹¹. Elle a également formé des étudiant·e·s à la prévention des VSBG en les formant sur le cadre légal des VSBG et aussi en les initiant aux techniques de self-défense¹¹².

La POLNU s'implique également dans la formation et le renforcement des capacités de membres de la société civile, qui se retrouvent en première ligne de la lutte et la prévention contre les VSBG. En RDC par exemple, la SPT sur les VSBG a organisé une formation des formateur·rice·s pour lutter contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles afin de pouvoir former des points focaux dans les quartiers. Une fois sensibilisées, ces personnes de confiance pourront diffuser l'information, notamment auprès des victimes pour les encourager à porter plainte et les accompagner tout au long du processus¹¹³. Avoir une couverture médiatique des VSBG éthique et respectueuse des survivant·e·s est un élément crucial dans la lutte contre ce phénomène. C'est pour cela que la POLNU a inclus des formations de journalistes dans ses activités. À la MINUSS par exemple, des officier·ère·s de police ont renforcé les capacités de journalistes sud-soudanais sur la meilleure façon d'aborder et d'interagir avec des survivant·e·s de VSLC¹¹⁴. À la FISNUA, de la même façon la POLNU a formé plusieurs journalistes de la radio Abyei FM afin de s'assurer que la couverture médiatique des VSBG ne risque pas de stigmatiser davantage les survivant·e·s¹¹⁵.

2.1.3 Le renforcement des capacités de la police nationale sur les VSBG

La POLNU agit aux côtés de la police locale pour les soutenir dans ses activités et renforcer ses capacités afin de contribuer plus généralement à la réforme de la police dans le cadre du mandat des missions de réforme du secteur de la sécurité (RSS). Dans le cadre de la lutte contre les VSBG, le renforcement des capacités, surtout via des formation et du conseil, est l'activité principale de la POLNU.

¹¹⁰ « [Local police in Eastern Equatoria benefit from UNPOL sensitization on violence against women and girls](#) », UNMISS, 30 septembre 2020.

¹¹¹ MUKEBA WA MUKEBA Martial, « [Beni : la police de la MONUSCO sensibilise 500 étudiants aux dangers des violences basées sur le genre](#) », MONUSCO, 7 août 2025.

¹¹² COMLAN Marcelline, « [Lutte contre les violences sexuelles : UNPOL initie des étudiantes de Kalemie aux techniques de self-défense](#) », MONUSCO, 8 juillet 2019.

¹¹³ OKALA Jean-Tobie, « [Lutte contre les violences sexuelles : la MONUSCO outille des femmes à Bunia](#) », MONUSCO, 1^{er} novembre 2022.

¹¹⁴ « [UNMISS trains journalists and police on ethical reporting on gender-based violence](#) », UNMISS, 20 septembre 2023.

¹¹⁵ « [Sensitization training on Sexual Gender Based Violence for Abyei FM journalists](#) », UNISFA, 9 décembre 2021.

La POLNU, surtout les IPO, sont les interlocuteur·rice·s principaux·ales de la police locale, parfois en colocation directe¹¹⁶. Elles soutiennent directement leurs activités quotidiennes en les conseillant et renforçant leurs capacités sur différents sujets, notamment les VSBG. Par exemple, au sein de la MINUSCA, la POLNU est notamment chargée de conseiller les forces de sécurité intérieures (FSI) centrafricaines pour la prise en charge des victimes de VSBG dans le cadre des enquêtes comme sur le volet des soins physiques et psycho médicaux¹¹⁷. La POLNU peut aussi appuyer la création ou l'utilisation d'outils de lutte contre les VSBG comme des numéros verts ou des bases de données. À titre d'illustration, la POLNU de la MONUSCO a collaboré avec l'équipe d'expert·e·s sur l'état de droit et les VSLC de la mission pour aider la police nationale congolaise (PNC) à mettre en place un système de gestion et d'archivage des cas de VSBG dans plusieurs commissariats de la RDC¹¹⁸.

La POLNU peut également soutenir des unités spécialisées sur les VSBG ou VSLC au sein de la police nationale, entre autres en contribuant à leur création comme ce fut le cas en Haïti au sein de la SPT VSBG de la MINUSTAH¹¹⁹. En effet, cette SPT a créé des antennes de police spécialisées dans la VSBG dans plusieurs commissariats sur l'ensemble de l'île. Un des défis de la mise en place de telles unités est de garantir qu'elles continuent à fonctionner voire à exister sur le long terme, y compris après le retrait de la mission, ce qui n'a pas été le cas ici. En priorité, la POLNU soutient également les unités préexistantes en formant et renforçant les capacités des officier·ère·s nationaux·ales qui y sont déployé·e·s. C'est le cas en RDC où la MONUSCO a formé des policier·ère·s de l'Escadron de Protection de l'Enfant et Prévention de Violences Sexuelles (EPEPVS) sur les techniques de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre et sur les droits et la protection de l'enfant¹²⁰. En RCA, la MINUSCA travaille régulièrement avec les membres de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR), dont elle a soutenu le développement et la formation¹²¹.

Plus généralement, la POLNU est chargée d'organiser des formations pour les forces de police locales sur un ensemble sujets, dont la lutte contre les VSBG. Cela se fait en général en coopération avec les WPA et les responsables droits humains de la mission¹²². Certaines formations sont parfois réservées aux femmes policières¹²³. Il existe un large éventail de thématiques et de formats, allant de modules généralistes sur VSBG et VSLC à des sujets plus spécifiques comme le traitement des victimes mineures

¹¹⁶ La colocation dans ce cadre désigne une forme de collaboration directe entre la POLNU et la police locale, dans un même commissariat ou une même unité. Cela permet le partage d'expérience et le renforcement des capacités de la police nationale. Cela permet aussi la mise en œuvre de la doctrine dite de police de proximité. Voir MOLAMBO GBESSOUA Octave et WONDÉ Jean-Jacques, « [Le rôle des OP dans l'assistance à la mise en place d'une police de proximité en RCA et en RDC](#) », *loc. cit.*

¹¹⁷ « [Guide pratique](#) », *loc. cit.*, p. 34.

¹¹⁸ « Leçon 2.5 Protection contre les violences sexuelles liées aux conflits », *loc. cit.*

¹¹⁹ « [Rapport du Secrétaire général sur les activités de police des Nations Unies](#) », *loc. cit.*, p. 11.

¹²⁰ SAM OUSSOU Laurent, « [La MONUSCO développe les compétences de la police congolaise dans la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre](#) », MONUSCO, 17 juin 2020.

¹²¹ SPINK Lauren, « [“We have to try to break the silence somehow”](#) », *loc. cit.*, p. 36.

¹²² *Ibid.*

¹²³ C'est par exemple le cas à la MINUSS, cf. « [UNPOL officers train women officers from local police, prison services as well as women's representatives on sexual- and gender-based violence](#) », UNMISS, 28 septembre 2021 et « [UNPOL holds day-long workshop to build capacities among local women police officers in Warrap](#) », UNMISS, 11 octobre 2021.

de VSBG¹²⁴ ou l'aspect psychologique de la prise en charge des victimes de VSBG¹²⁵. La formation inclut des éléments du cadre légal et juridique autour des VSBG dans le pays concerné, des connaissances théoriques et pratiques du sujet, comme sur l'écoute active des survivant·e·s qui viennent porter plainte¹²⁶. Ces formations doivent participer à l'amélioration des compétences et connaissances des policier·ère·s et plus généralement à lutter contre l'impunité qui entoure ce genre de violences, avec une approche centrée sur les victimes et survivant·e·s et leur protection, dans le respect de la politique de l'ONU sur le sujet¹²⁷. La POLNU peut aussi participer à la révision du curriculum de formation des futur·e·s policier·ère·s et gendarmes, afin de s'assurer que ces dernier·ère·s aient des modules sur le genre et les VSBG dès leur formation initiale à l'École de police ou de gendarmerie. Ce fut notamment le cas à la MINUSMA, où la POLNU a contribué au développement et à l'inclusion de modules dédiés à la VSLC dans le cursus de formation de l'Académie Nationale de la police malienne¹²⁸.

Ce partenariat avec les forces de sécurité locales comporte cependant un risque concernant la perception de la mission par les populations. Dans certains cas, ces forces de sécurité sont coupables d'abus et violations des droits humains envers leur population, voire comptent en leurs rangs des perpétrateurs de VSBG¹²⁹. La proximité, voire complicité de la POLNU avec ces entités risque de compromettre ses relations avec les populations locales, moins à même de faire confiance et par conséquent de faire remonter des informations et cas de VSBG.

Dans un cadre plus large, ce renforcement des capacités de la police locale s'inscrit dans la réforme de la police, notamment en ce qui concerne la prise en compte du genre à tous les niveaux. La POLNU encourage le recrutement des femmes dans les forces de sécurité de l'État hôte en valorisant une approche inclusive de la sécurité. Au sein de la MINUSS et de la MINUSCA par exemple, des patrouilles conjointes sont organisées avec des femmes policières afin d'inciter les jeunes femmes à rejoindre les rangs de la police¹³⁰. Les actions de la POLNU s'inscrivent plus largement dans le cadre de son soutien à la mise en œuvre de nouvelles lois et réformes, concernant la lutte contre les VSBG. En RCA par exemple, la POLNU a appuyé l'établissement d'un plan stratégique quinquennal par l'UMIRR pour mettre en œuvre le deuxième plan d'action national sur la lutte contre les VSLC (2024-2028)¹³¹. Au Soudan du Sud, la POLNU de la MINUSS organise des ateliers de remise à niveau sur le Plan d'action nationale de lutte contre les VSLC pour les membres du Comité de pilotage du Service national de police du Soudan du Sud et leurs points focaux¹³².

¹²⁴ « [UNPOL trains South Sudanese counterparts on interviewing underage survivors of sexual violence](#) », UNMISS, 29 juin 2021.

¹²⁵ CHERIF FOFANA Bouna, « [Formation des Forces de sécurité intérieure à la lutte contre les violences sexuelles](#) », MINUSCA, 20 janvier 2025.

¹²⁶ « [Bunia : UNPOL renforce les capacités de la PNC sur la prise en charge des victimes de violences sexuelles](#) », MONUSCO, 7 août 2019.

¹²⁷ « [Politique](#) », loc. cit.

¹²⁸ « [Preventing and Responding to Conflict-related Sexual Violence: 2023 Annual Summaries of Activities and Good Practices By United Nations Peacekeeping Operations](#) », ONU, Département des opérations de paix, juin 2024, p. 27.

¹²⁹ HUNT Charles T., « [‘To Serve and Protect’](#) », loc. cit., p. 115.

¹³⁰ « [Women police officers from South Sudan join hands with UNPOL to walk for peace in Aweil](#) », UNMISS, 23 juillet 2021 et CHERIF FOFANA Bouna, « [Patrouille conjointe à Bangui : l'engagement des femmes policières pour la paix](#) », MINUSCA, 16 septembre 2025.

¹³¹ « [Violences sexuelles liées aux conflits. Rapport du Secrétaire général](#) », CSNU, S/2025/389, 15 juillet 2025, p. 11.

¹³² « [Preventing and Responding to Conflict-related Sexual Violence](#) », loc. cit., p. 22.

2.1.4 L'engagement communautaire et le renforcement de la confiance grâce à une police axée sur la communauté ou police de proximité

Au-delà de réformes concernant les VSBG, la POLNU soutient plus largement la réforme de la police pour favoriser une approche centrée sur l'engagement communautaire et la police de proximité. Bien que cela ne soit pas lié directement aux enjeux liés à la lutte contre les VSBG, la mise en place d'une police de proximité permet de rapprocher la population des forces de sécurité. En effet cela permet de solidifier, voire de restaurer la confiance de la population dans un contexte souvent compliqué de violations des droits humains, de corruption et d'impunité. En effet, plus la population a confiance dans les forces de police et dans leur capacité à prendre en charge leur plainte et à la traiter de façon adéquate, plus les survivant·e·s seront à même d'aller porter plainte.

La POLNU aide ainsi la police locale à mettre en place une police de proximité¹³³. Par exemple en RCA, la POLNU organise des ateliers à destination des forces de sécurité pour mettre en place la politique nationale dite de « *Police de proximité* »¹³⁴. Elle soutient aussi l'engagement communautaire en organisant des séances de sensibilisation sur la police de proximité tant à destination des policier·ère·s que de la population comme au Soudan du Sud¹³⁵. Ces ateliers peuvent se faire en coopération avec la société civile, comme au Mali en 2022, lorsqu'un Comité des jeunes de quartier a organisé une session de sensibilisation sur la police de proximité en coopération avec la POLNU de la MINUSMA¹³⁶.

2.2 La valeur ajoutée de la POLNU dans la lutte contre les VSBG

La POLNU s'implique largement dans la lutte contre les VSBG sur le terrain des OP, souvent en coopération avec d'autres acteurs présents sur place. C'est un acteur majeur de la POC des OP, notamment en termes de protection contre les VSBG. La POLNU a su démontrer de sa plus-value en ce qui concerne la lutte et la prévention contre les VSBG. Un de ses avantages dans ce cadre est qu'elle constitue une sorte d'acteur intermédiaire entre la composante militaire et la composante civile, en étant tout autant un acteur armé et civil, avec une approche à la fois coercitive et robuste ainsi que centrée sur la communauté¹³⁷.

La POLNU est parfois mieux placée que la composante militaire pour dissuader les violences contre les populations civiles. L'une des raisons de cet avantage est que, contrairement aux militaires, la POLNU peut adopter une approche plus proactive et préventive particulièrement pertinente en cas de VSBG¹³⁸. Cette implication croissante de la POLNU dans la POC vient aussi de la réalisation pour l'ONU que des réponses exclusivement militaires n'étaient pas à même de répondre aux défis de la POC¹³⁹. La POLNU, et notamment les IPO, a la capacité d'aller dans des zones plus difficiles d'accès pour les autres composantes et de s'adapter à différents terrains¹⁴⁰. Cette flexibilité fait partie des valeurs ajoutées de la POLNU dans ce cadre.

¹³³ MOLAMBO GBESSOUA Octave et WONDÉ Jean-Jacques, « [Le rôle des OP dans l'assistance à la mise en place d'une police de proximité en RCA et en RDC](#) », *loc. cit.*

¹³⁴ « [Vers une appropriation nationale de la Police de proximité](#) », MINUSCA, 28 juillet 2021.

¹³⁵ « [UNPOL builds community policing capacities to bolster safety and security of residents on Tonj south](#) », United Nations Peacekeeping, 15 septembre 2021.

¹³⁶ « [Tombouctou : Renforcer le lien entre la Police et la population](#) », MINUSMA, 29 mars 2022.

¹³⁷ HUNT Charles T., « [‘To Serve and Protect’](#) », *loc. cit.*, p. 100.

¹³⁸ HUNT Charles T., « [Protection through Policing](#) », *loc. cit.*, p. 6.

¹³⁹ « [Lignes directrices](#) », *loc. cit.*

¹⁴⁰ Entretien numéro 8.

Au-delà de cette flexibilité, la POLNU se distingue également en ce qu'elle peut être déployée dans des zones où les missions n'ont pas beaucoup (voire pas du tout) de personnel civil présent. Dans ce contexte, elle devient un point de contact essentiel pour la population, qui préfère s'adresser à des policier·ère·s même armé·e·s qu'à des militaires¹⁴¹. Cette proximité avec la population locale est un autre avantage de la POLNU, notamment parce qu'elle agit plus souvent hors de la base que les autres composantes, et qu'elle promeut cette approche dite de police de proximité. La proximité des corps policiers onusiens autorise le dialogue avec la population, au cœur de l'approche de la POLNU¹⁴². Même lors de leurs patrouilles, les militaires sont moins à même de dialoguer avec la population, contrairement à la POLNU qui travaille étroitement avec la communauté locale et facilite les activités comme les réseaux d'alerte communautaire ou les comités de paix¹⁴³. Ce dialogue permet aussi de collecter du renseignement et ainsi soutenir le travail de suivi et d'analyse dans le cadre du MARA des WPA. Ces dernier·ère·s n'étant pas armé·e·s, ils·elles ne sont pas donc toujours capables d'aller récolter des informations sur le terrain.

Néanmoins, il est important d'apporter ici une nuance à cette valeur ajoutée de la POLNU par rapport à la composante militaire. D'abord parce qu'il faut rappeler qu'une majorité des policier·ère·s déployé·e·s fait partie de FPU lourdement armé·e·s, et sont souvent pris pour des militaires par la population locale, qui ne fait pas la différence¹⁴⁴. Il existe un risque de « militarisation » de la police. Pourtant, la nécessité de distinguer les composantes police et militaire et pour la POLNU de se distancer du côté militaire, surtout en termes de POC, est un élément connu et souligné par l'ONU¹⁴⁵.

Un dernier avantage de la POLNU, surtout en comparaison avec la composante militaire, est le fait que les contingents de police déployés comptent en général une plus grande proportion de femmes. Le tableau ci-dessous montre les derniers chiffres disponibles, avec une moyenne de 19,5% de femmes policières déployées, alors que le pourcentage concernant l'ensemble du personnel en uniforme est autour de 10%¹⁴⁶. L'objectif pour l'année 2025 selon la Stratégie de l'ONU pour la parité en uniforme, était d'atteindre 25% de femmes policières déployées sur le terrain¹⁴⁷, ce qui est certes encore en dessous mais côté militaire les taux sont encore plus bas. En effet, les militaires ont seulement 8,9% de femmes déployées selon les chiffres de septembre, en dessous des objectifs de 2025 de la Stratégie.

¹⁴¹ HUNT Charles T., « [Protection through Policing](#) », *loc. cit.*, p. 8.

¹⁴² « [Lignes directrices](#) », *loc. cit.*, p. 6.

¹⁴³ Entretien numéro 10.

¹⁴⁴ HUNT Charles T., « [Protection of Civilians by Police in UN Peace Operations](#) », *loc. cit.*, p. 7.

¹⁴⁵ « [Politique générale](#) », *loc. cit.*

¹⁴⁶ « [Contribution of Uniformed Personnel to UN by Mission and Personnel Type Experts on Mission, Formed Police Units, Individual Police, Staff Officer, and Troops as of: 31/10/2025](#) », *loc. cit.*

¹⁴⁷ « [Uniformed Gender Parity Strategy 2018-2028](#) », ONU, Département des opérations de paix, 2017, p. 5.

Tableau 2 : Statistiques sexospécifiques de la POLNU dans les OP (chiffres d'octobre 2025¹⁴⁸)

Mission	Total des policier·ère·s déployé·e·s	Dont femmes	%
BINUH	16	3	18,7%
MINURSO	1	1	100%
MINUSCA	2 907	396	13,6%
MONUSCO	926	179	19,3%
FNUCHYP	60	25	41,7%
FISNUA	58	24	41,4%
MINUK	8	3	37,5%
MINUSS	1 465	415	28,3%
MATNUSOM	8	3	37,5%
MVNNUC	48	20	41,7%
Total	5 497	1 069	19,5%

Quand on parle de questions de genre dans le maintien de la paix, ce qui comprend la lutte contre les VSBG, une solution souvent mise en avant est de déployer plus de femmes en uniforme dans les OP. En effet, ces dernières seraient plus à même que leurs homologues masculins à lutter contre les VSBG, parce que leur présence sur le terrain permettrait à la mission d'être plus accessible aux populations. En particulier, les civiles se sentirraient plus à l'aise auprès de femmes en uniforme pour se confier et dénoncer des VSBG, étant donné que les femmes en sont encore les principales victimes¹⁴⁹. Selon cette conception, la POLNU, qui déploie proportionnellement plus de femmes que la composante militaire, serait à même d'avoir un meilleur contact avec les femmes civiles, avantage non négligeable en termes de lutte contre les VSBG. Cela rentre dans le cadre de l'approche basée sur la communauté de la POLNU. Néanmoins, cet argument doit être pris avec précaution en ce qu'il est fondé sur une vision essentialiste du genre qui peut s'avérer dangereuse. Considérer que les femmes sont plus aptes à lutter contre les VSBG peut imposer un fardeau supplémentaire aux femmes déployées. Faisant déjà face à beaucoup d'obstacles, cette vision leur fait porter l'unique responsabilité des enjeux liés aux VSBG, alors que l'effort doit être systémique et collectif¹⁵⁰.

Conclusion

La POLNU semble jouer un rôle incontournable dans le mandat de lutte contre les VSBG et VSLC sur les terrains des missions onusiennes de paix, aux côtés des composantes civile et militaire. Ce rôle relativement récent résulte d'une évolution et d'un élargissement des missions de la POLNU. Il s'est traduit par la publication et l'adoption de différents textes qui encadrent et harmonisent les responsabilités de la POLNU. Néanmoins, il n'existe à ce jour aucun texte onusien dédié entièrement à la POLNU et à la lutte contre les VSBG ce qui peut rendre difficile la définition précise des tâches confiées spécifiquement aux policier·ère·s déployé·e·s, notamment par rapport aux autres

¹⁴⁸ « [Contribution of Uniformed Personnel to UN by Mission and Personnel Type Experts on Mission, Formed Police Units, Individual Police, Staff Officer, and Troops as of: 31/10/2025](#) », loc. cit.

¹⁴⁹ GHITTONI Marta, LEHOUCK Léa et WATSON Callum, [Initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix. Étude de référence](#), DCAF, Genève, juillet 2018, p. 17.

¹⁵⁰ WILÉN Nina, « [Female Peacekeepers' Added Burden](#) », *International Affairs*, Volume 96, Issue 6, novembre 2020, p. 1585-1602.

composantes. Cette absence témoigne d'un manque de valorisation plus générale de la composante police, surtout en comparaison de la composante militaire, et d'un certain manque de reconnaissance de sa contribution au maintien de la paix¹⁵¹, y compris dans ce domaine d'action.

Pour autant, la POLNU a la possibilité d'agir contre les VSBG via une multitude d'activités, dont certaines entrent directement dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et permettent un effet sur le long terme. La POLNU peut compter sur différents types de personnel déployé pour s'acquitter de tâches distinctes, mais complémentaires. Sa valeur ajoutée dans ce cadre réside principalement dans sa position intermédiaire entre les composantes militaires et civiles avec, qui elle collabore régulièrement.

Néanmoins, la POLNU fait également face à des défis persistants qui entravent son action et son impact. Ces obstacles sont, pour certains, propres à la composante police. On peut citer entre autres un manque de clarté et d'orientation sur son rôle, qui peut entraîner une certaine incohérence sur le terrain et des lacunes dans la formation des policier·ère·s déployé·e·s. Plus encore, cette absence de ligne directrice claire fait que la POLNU reste encore marginalisée dans l'architecture onusienne du maintien de la paix, encore centrée sur la composante militaire. D'autres écueils liés avec les spécificités des enjeux de genre, de lutte contre les VSBG dans le contexte du maintien de la paix sont autant de difficultés supplémentaires qu'il serait intéressant d'étudier plus en profondeur dans d'autres travaux.

Ces différents obstacles d'ordre politique, institutionnel, financier empêchent la composante police d'embrasser totalement le rôle qu'elle pourrait endosser dans la lutte contre les VSBG en particulier, et dans le maintien de la paix de façon plus large. Cela est particulièrement vrai quand on s'intéresse aux perspectives d'évolution et de nouveaux modèles du maintien de la paix, notamment en termes de POC et de lutte contre les VSBG, où la POLNU pourrait parfaitement s'insérer grâce à son approche flexible et hybride¹⁵².

¹⁵¹ HUNT Charles T., « [Protection through Policing](#) », *loc. cit.*, p. 19.

¹⁵² Ce rôle de la POLNU dans les nouveaux modèles de mission de maintien de la paix est particulièrement développé dans les papiers de Charles T. Hunt et notamment les deux derniers : HUNT Charles T., « [Protection of Civilians by Police in UN Peace Operations](#) », *loc. cit.*, et HUNT Charles T. et STRAUSS Ekkehard, « Enhancing the Role of UNPOL in Peacekeeping Operations », dans KOOPS Johachim A. et DAL DOSSO Martina (ed.), [*The Future of United Nations Peace Operations: Compendium of Short Issue Papers and Policy Recommendations for the UN Peacekeeping Ministerial 2025 in Berlin*](#), Brussels/Berlin: Global Alliance for Peace Operations, 6 mai 2025, p. 54-56.

À propos de l'autrice

Clémence Buchet-Couzy est chargée de recherche au GRIP depuis avril 2022. Elle est notamment en charge de la gestion du projet REFFOP. Elle est titulaire d'un master « Conflits et Développement » de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Lille et d'une double licence Histoire et Géographie de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Ses domaines d'expertise sont le maintien de la paix, les enjeux liés au genre dans les conflits, l'Agenda Femmes, paix et sécurité, la sécurité humaine, et la politique extérieure de l'Union européenne.



L'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix constitue un cadre de discussion entre experts et personnalités francophones issus de pays contributeurs de personnel. Il s'inscrit en cela dans un objectif de renforcement du dialogue triangulaire entre les États engagés dans le maintien de la paix, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies.

Pour en savoir plus sur l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :
<https://www.observatoire-boutros-ghali.org>

